

Emmanuel Macron, président des 1% les plus riches

PAR ROMARIC GODIN
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 13 JUILLET 2017

Selon une étude de l'OFCE, les mesures fiscales du gouvernement profiteront surtout aux 1 % les plus riches. La preuve de l'attachement de l'exécutif à la théorie, désormais datée, du « ruissellement » de la richesse et de son refus de faire face au creusement des inégalités.

Depuis quelques jours, la priorité du gouvernement évolue vers une logique alliant la consolidation budgétaire à la baisse de la fiscalité. Ce changement a été confirmé ce mercredi 12 juillet dans **l'entretien accordé par le premier ministre Édouard Philippe au quotidien *Les Échos***. Ce dernier annonce une baisse de la fiscalité de 11 milliards d'euros pour 2018, avec la mise en place, dès la première année budgétaire du quinquennat, des principales mesures fiscales envisagées : transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI), exonération partielle de la taxe d'habitation, transferts des cotisations salariales sur la maladie et le chômage vers la CSG, mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital (qui, jusqu'ici, était prévu en 2019). À cela s'ajoutent les mesures décidées par le précédent gouvernement : hausse et élargissement du CICE et baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) à 28 %.

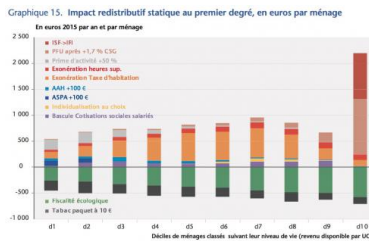
L'idée d'Édouard Philippe, c'est de compenser les effets négatifs de la consolidation budgétaire envisagée, avec une stabilité en volume des dépenses publiques qui sous-entend, de son aveu même, 20 milliards d'euros de baisse de dépenses, par un « effet de souffle fiscal en faveur de l'investissement, de l'emploi et de la croissance ». Tout réside, donc, sur ce présupposé : la croissance française est obérée par la seule fiscalité. Certes, Édouard Philippe évoque d'autres éléments, notamment le plan d'investissement de 50 milliards d'euros sur 5 ans promis par le président de la République, mais ce dernier, de toute façon très faible, pourrait être

soumis aux priorités budgétaires. Et c'est bien sur ce « *souffle fiscal* » que compte l'exécutif pour stimuler la croissance.

Aussi est-il intéressant de se pencher sur l'effet de cette fiscalité sur les inégalités. Qui bénéficiera des mesures de baisses d'impôts ? C'est une question essentielle pour déterminer, ensuite, comment ces baisses profiteront, ou non, à l'économie. **Ce travail a été réalisé par l'OFCE** (Observatoire français des conjonctures économiques), qui s'est servi du modèle qu'utilisent déjà les administrations pour mesurer l'effet redistributif des mesures fiscales. L'OFCE a intégré dans son modèle des éléments, souvent négligés, des hausses d'impôts annoncées par Édouard Philippe : alourdissement du prix du tabac et renforcement de la fiscalité écologique, notamment sur le diesel.

Les résultats de ces calculs sont sans appel : le grand gagnant des mesures fiscales du gouvernement est le « *dernier décile* » des ménages, autrement dit les 10 % des ménages les plus riches. Ces derniers capteraient ainsi 46 % des gains fiscaux promis aux ménages. Et même mieux, selon les économistes de l'institut, c'est principalement le dernier centile, autrement dit les 1 % les plus riches, composé de 280 000 ménages, qui occuperait le haut du podium. Selon les calculs de l'OFCE, l'impact fiscal des mesures sur les ménages du dernier décile qui ne font pas partie des 1 % des plus riches serait proche de celui subi par les ménages du neuvième décile. Lesquels seraient les principaux perdants de cette politique, en raison de leur exclusion de l'exonération de la taxe d'habitation. La politique fiscale d'Édouard Philippe est donc une politique de cadeaux fiscaux aux « ultra-riches » qui,

selon Xavier Timbaud, économiste à l'OFCE, n'est pas sans rappeler la politique de Nicolas Sarkozy en 2007.



Effet redistributif sur les classes de revenus des mesures fiscales du gouvernement © OFCE

Pourquoi un tel effet ? Principalement en raison de deux mesures : l'exonération des valeurs mobilières de l'ISF et la mise en place du PFU. Deux mesures qui favorisent les ménages dont les revenus dépendent principalement de leurs patrimoines mobiliers, autrement dit, effectivement, les plus riches. Sur ce point, les calculs du gouvernement et de l'OFCE divergent. L'institut économique table sur une masse de mesures fiscales de 9,1 milliards d'euros, le gouvernement sur 11 milliards d'euros. Les différences sont difficiles à évaluer, dans la mesure où le détail des évolutions fiscales reste à définir.

On pourra cependant noter que les mesures fiscales se répartissent sur l'ensemble des classes de revenus. Le gain est faible pour les huitième et neuvième déciles (respectivement 0,7 % et 0,1 % des revenus actuels), il est plus fort pour la classe moyenne. Les septième et troisième déciles peuvent espérer une augmentation de 1,5 % de leurs revenus, le deuxième de 1,4 %, les cinquième et sixième de 1,3 %. Le premier décile (les ménages les plus pauvres) est cependant pénalisé par l'alourdissement de la fiscalité sur le diesel et le tabac, et verrait ses revenus s'améliorer de 1 %. Globalement, donc, ces mesures creuseront fortement les inégalités, à l'avantage du dernier décile, avec un gain fiscal estimé à 2,6 % de ses revenus actuels, et plutôt au désavantage du premier décile.

Mais pour avoir une vision plus précise de l'impact de ces mesures fiscales, il faut évidemment prendre en compte la participation des ménages à leur financement. L'OFCE a émis deux hypothèses : un financement proportionnel au revenu (par exemple par une hausse de la CSG) ou un financement par

une baisse des transferts sociaux. La vérité sera sans doute un mélange des deux formules, mais la volonté affichée de s'attaquer aux dépenses publiques indique une volonté de s'attaquer aux transferts sociaux, notamment ceux de l'aide au logement ou des frais de santé. Et là encore, le dernier décile est celui qui tire le mieux son épingle du jeu.

Dans le scénario d'un financement proportionnel, le premier décile voit ses revenus reculer de 0,4 % et le neuvième de 1,3 %, tandis que le dixième décile affiche un gain de 1,2 %. Dans le second scénario, l'impact sur les deux premiers déciles est très fort : -4,1 % sur les revenus du premier, -2 % sur ceux du deuxième, tandis que le dernier décile est le seul à afficher encore des gains, et plutôt des gains importants, de l'ordre de 2,1 %.

Au-delà des détails qui permettront de clarifier ces impacts, il semble évident que la politique fiscale du gouvernement initie un transfert de richesses vers les plus riches, au détriment de la classe moyenne supérieure et/ou des classes les moins riches. Or, la question de l'impact macroéconomique de ce transfert est très discutable.

Le fondement du « *souffle fiscal* » évoqué par Édouard Philippe est la théorie du « *ruissellement* », qui veut que l'augmentation de la richesse des plus riches profite *in fine* à tous. Cette théorie est désormais très contestée, pour plusieurs raisons. D'abord parce que si, réellement, cet effet d'enrichissement profitait à la croissance et à l'emploi, il est douteux que l'ampleur de cette accélération compenserait les mesures fiscales nettes envisagées. « *Il faudrait une très forte baisse du chômage pour compenser un tel transfert fiscal,*

et c'est peu probable », résume Xavier Timbaud. L'OFCE table sur un recul du chômage de 1,6 point sur cinq ans, soit 0,3 point par an.

Tableau 4. Impact net des mesures par décile de niveau de vie, hypothèses de financement

Impact annuel	Milliards d'euros 2015	Euros 2015 par ménage	Financé par un prélèvement proportionnel au revenu		Financé par une baisse des transferts sociaux ou fiscaux		
			Relèvement des revenus de ménage	Relèvement de l'impôt par ménage	Relèvement de l'impôt par ménage	Relèvement de l'impôt par ménage	
d1	0,21	81	1,0%	-52	-0,8%	-327	-4,1%
d2	0,49	173	1,4%	7	0,0%	-245	-2,0%
d3	0,63	223	1,5%	20	0,1%	-119	-0,8%
d4	0,51	181	1,3%	-22	-0,3%	-181	-1,5%
d5	0,70	246	1,3%	-15	-0,1%	-69	-0,4%
d6	0,78	275	1,3%	-17	-0,1%	-40	-0,2%
d7	0,99	322	1,3%	23	0,1%	30	0,2%
d8	0,52	185	0,7%	-193	-0,7%	-112	-0,4%
d9	0,09	34	0,1%	424	1,3%	-280	-0,8%
d10	4,20	1487	26,6%	647	1,2%	1193	2,1%
Ensemble	9,15	324	1,4%	0	0%	0	0%

Source : calculs OFCE.

Calcul des effets nets sur les revenus en incluant le financement des mesures fiscales © OFCE

Mais l'essentiel est ailleurs. L'effet d'enrichissement des 1 % les plus riches profitera-t-il réellement à l'économie ? Rien ne permet de l'affirmer. Les études économiques montrent au contraire que l'effet des baisses d'impôts est plus fort lorsque les mesures portent sur les ménages les moins fortunés. **Les plus fortunés, eux, ont tendance à investir ces gains fiscaux sur les marchés financiers**, avec des promesses de rendements importants. L'investissement productif risque de ne profiter que marginalement de ces mesures. Ainsi, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, où de telles mesures ont été prises dans le passé, l'investissement productif est au plus bas. En revanche, ces cadeaux fiscaux risquent de venir grossir davantage des bulles spéculatives qui sont déjà alimentées par la BCE chaque mois. Alors que l'heure est à la fin du mouvement de régulation financière (voire à la dérégulation), l'attrait des marchés est plus élevé que jamais. Or, aujourd'hui, les marchés financiers sont de plus en plus déconnectés de l'économie réelle, en raison de la prédominance de produits dérivés ou indexés. La bourse ne profite

qu'à la marge à l'investissement productif par les introductions en bourse ou les augmentations de capital, éléments devenus parcellaires dans le monde financier. Rien ne dit, donc, que ces 4,2 milliards d'euros offerts aux 1 % les plus riches profiteront à l'économie française.

Par ailleurs, la science économique a souligné depuis plusieurs années les effets négatifs des inégalités sur la croissance potentielle et la productivité. Or, contrairement à ce que laisse entendre la narration des milieux d'affaires, la France n'est pas un pays « plus égalitaire » que les autres. L'indice de Gini français calculé par l'OCDE reste supérieur à celui de l'Allemagne. En revanche, les inégalités se sont moins creusées en France qu'en Allemagne au cours de ces dernières années. Précisément en raison des réformes sur le marché du travail que mène actuellement le gouvernement français, comme **vient de le prouver encore une étude du Center for European Reform (CER)** sur laquelle on reviendra. Il y a donc ici un vrai risque, à moyen et long terme.

L'étude de l'OCDE montre ainsi la vraie nature de la politique économique du gouvernement. Loin de mener une politique « équilibrée », il s'engage, avec la priorité donnée à la baisse des impôts pour les plus riches, dans un « choc libéral » comparable à ceux qu'ont connus les États-Unis et le Royaume-Uni dans les années 1980. Un choc dont les conséquences négatives sont désormais bien connues. C'est donc une politique datée, fondée sur une théorie datée, celle du « ruissellement », que mène ce gouvernement prétendument « modernisateur ».

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.